



Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2022

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

Discussion au sujet de la présence des membres du Gouvernement et de la date pour le débat public sur la pétition 2384 – 2 jours de télétravail par semaine pour tous, y compris les frontaliers (date actuellement prévue du débat : le 30.11.2022)

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Gilles Baum remplaçant M. Gusty Graas, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, M. Max Hengel, Mme Lydia Mutsch, M. Jean-Paul Schaaf

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser
Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

*

Discussion au sujet de la présence des membres du Gouvernement et de la date pour le débat public sur la pétition 2384 – 2 jours de télétravail par semaine pour tous, y compris les frontaliers (date actuellement prévue du débat : le 30.11.2022)

Madame la Présidente remercie les membres de la commission pour avoir répondu « présent » à l'invitation pour la présente réunion, qui a été convoquée à brève échéance.

La réunion concerne la tenue du débat public relatif à la pétition 2384 – *2 jours de télétravail par semaine pour tous, y compris les frontaliers*, initialement prévu pour le 30 novembre 2022, mais qui devrait être reporté en raison des difficultés des ministres concernés par la thématique à participer ce jour là au débat.

Madame la Présidente voulait connaître le sentiment des membres de la commission à l'égard d'un éventuel report du débat public et ne pas en décider seule. L'oratrice rappelle que la pétition 2384 fut déposée le 24 juin 2022 et que les signatures – approchant le nombre de 14.000 et récoltées en un temps record – ont été validées au mois de septembre 2022. Madame la Présidente rappelle encore que les membres de la commission avaient décidé à l'unanimité de demander d'abord au Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire de participer audit débat public avant d'associer dans un deuxième temps d'autres membres du Gouvernement concernés par la thématique.

Monsieur le Ministre du Travail a suggéré d'associer Madame la Ministre des Finances. Or, celle-ci n'est pas disponible le 30 novembre 2022. Vu les difficultés pratiques de fixer une date qui puisse convenir à tout le monde, tant du côté du Gouvernement que du côté de la Chambre des Députés et qui convienne également à la pétitionnaire, Madame la Ministre des Finances aurait pu adresser pour le 30 novembre 2022 un message relatif à un récent accord fiscal en matière de télétravail à Madame la Présidente de la Commission des Pétitions ou au Ministre du Travail. Or, ce dernier préfère que Madame la Ministre des Finances soit réellement présente au débat.

En conséquence de ce qui précède, Madame la Présidente demande aux membres de la commission s'ils sont d'accord pour reporter le débat public relatif au télétravail. L'oratrice informe encore les membres de la commission que l'initiatrice de la pétition, qui a été contactée au sujet d'un éventuel report, n'y voit pas d'objection si le débat pouvait avoir lieu au mois de janvier 2023. Et pouvait associer Madame la Ministre des Finances.

Madame la Présidente relève encore que Madame la Ministre des Finances voudrait que Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale participe au débat sur le télétravail.

Madame la Présidente signale que les trois ministres concernés, qui ont respectivement dans leurs compétences le travail, la sécurité sociale et les finances, devraient se concerter lors du Conseil de Gouvernement qui aura lieu vendredi, le 25 novembre 2022 et communiquer par la suite une date située au mois de janvier 2023 – de préférence un mercredi – pour la tenue dudit débat public.

Les membres de la commission sont d'accord avec le report du débat public sur le télétravail vers une date ultérieure, située au mois de janvier 2023.

Madame la Députée Chantal Gary constate que la date du 30 novembre 2022 étant ainsi devenue disponible du fait du report du débat qui y était prévu, il serait intéressant de tenir une réunion régulière de la Commission des Pétitions en lieu et place dudit débat.

Madame la Présidente soutient cette idée et vérifiera avec le secrétariat si assez de nouvelles demandes de pétition publiques ont déjà été soumises pour qu'une date aussi rapprochée soit utile. Elle confirmera la tenue d'une réunion régulière au 30 novembre 2022 par la suite. Une réunion régulière le 30 novembre 2022 devra dès lors remplacer la réunion régulière prévue pour le 9 décembre 2022 et permettra donc d'annuler cette dernière.

Monsieur le Député Marc Goergen signale que lors de la communication de l'annulation et du report prévu du débat public sur le télétravail, l'on devrait indiquer que ce report n'est pas imputable à la Commission des Pétitions mais au Gouvernement.

Madame la Présidente pense que l'on peut indiquer que les membres du Gouvernement concernés par le sujet du télétravail ont tenu à être tous présents lors du débat.

Monsieur le Député André Bauler demande à Monsieur le Député Marc Goergen si jamais il y a eu une situation où la Commission des Pétitions a fait l'objet de reproches qui lui étaient adressés.

Monsieur le Député Marc Goergen pense que tel était déjà le cas, notamment en relation avec les résultats qu'obtenaient les pétitionnaires à la suite d'un débat au sujet de leur pétition.

Monsieur le Député Gilles Baum signale à cet égard que le règlement de la Chambre des Députés ne garantit pas qu'un pétitionnaire ayant obtenu un débat public devrait recevoir nécessairement gain de cause par rapport à toutes ses revendications.

Madame la Présidente estime que les débats publics ont généralement mené à de bons résultats. Elle cite l'exemple de retraits de projets de loi et de discussions au sein de réunions jointes de commissions parlementaires. Elle pense également que la pétition 2384, de par le fait qu'elle a recueilli quelque 14.000 signatures, a contribué à soutenir la position de négociation de Madame la Ministre des Finances qui a pu finaliser un accord bilatéral en matière fiscale concernant des télétravailleurs frontaliers.

La Présidente clôt la présente réunion en rappelant que les trois ministres concernés par la thématique du télétravail sont demandeurs pour que le débat y afférent se tienne au mois de janvier 2023, afin qu'ils puissent y participer.

Luxembourg, le 23 novembre 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact